

TRIBUNE

Groupe des élus majoritaires

Nous sommes confrontés à une crise sanitaire, sociale et économique à laquelle nous devons faire face.

Avec l'équipe municipale et avec l'appui de l'ensemble des services de la ville, nous faisons le maximum pour mettre en oeuvre des solutions limitant le plus possible les conséquences de cette crise auprès de nos administrés et pour assurer un service public local performant tout en préparant l'avenir.

Le budget est l'instrument par lequel la collectivité va hiérarchiser ses priorités politiques et les traduire en moyens d'action.

Nous venons de voter notre premier budget de cette nouvelle mandature. Nous l'avons conçu pour qu'il réponde au mieux aux objectifs nécessaires à la construction budgétaire :

- la maîtrise de nos charges de fonctionnement pour garder notre capacité à investir tout en maintenant un effort important d'investissement sans recours à une hausse de la fiscalité communale.

- la garantie de qualité du service public rendu à la population et la réponse aux besoins des habitants en termes d'équipements.

Dans ce contexte et face un cumul de la baisse des dotations et des dépenses supplémentaires liées au covid, nous tentons chaque fois que nos projets sont éligibles de nous inscrire dans le plan de relance de l'État, tel est le cas pour nos projets relatifs à l'éducation de nos enfants.

À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes.

Aussi, concernant la perte de recettes fiscales pour la commune due à l'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les foyers (qui sera supprimée pour tous en 2023), la Loi de finances a initié un mécanisme de compensation en permettant le reversement aux communes de la part de la fiscalité du département sur les propriétés bâties (TFPB).

Dans les faits, chaque commune se verra transférer le taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) appliqué sur son territoire. Le taux d'imposition de référence pour 2021 sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Vous verrez donc apparaître sur votre feuille d'imposition le cumul des deux taux.

Lors du vote du budget, nous avons décidé de ne pas modifier nos taux d'imposition de telle sorte qu'après application de la réforme fiscale, nous obtenons une neutralité du niveau d'imposition des foyers. La seule variable sur laquelle nous ne pouvons agir est l'évolution de la valeur locative des habitations qui est basée sur l'IPCH (Indices des Prix de la Consommation Harmonisés).

Cette volonté politique de garantir une neutralité fiscale est conforme à nos engagements !

Alain Mendes
Maire-adjoint délégué aux finances
pour le groupe des élus majoritaires

Groupe des élus minoritaires

Nous sommes face à deux défis : celui de construire des logements, celui de préserver le caractère mi-urbain mi-rural de Quint-Fonsegrives tout en accompagnant une forte croissance de la population +30% en 10 ans.

Rappelons que les communes de la Métropole Toulousaine sont dans l'obligation d'avoir 20% de logements sociaux sous peine d'être mise sous tutelle par la préfecture. A Quint-Fonsegrives nous sommes à 12,5%, ce qui nécessite la création de 35% de logements sociaux dans tout nouveau programme. A ce jour nous payons 64983 € de pénalités de retard.

Faisons ensemble le bilan des dernières années avec la création des quartiers du Collège, Ouest et St Jory. Problème de circulation, manque de végétation, dérive vers des quartiers dortoir, architecture plus ou moins harmonieuse avec l'existant. Monsieur le Maire, il est capital de tirer les enseignements du passé, de travailler vraiment en concertation avec la population !

Vous avez raison d'axer les efforts sur la mobilité au sein du village avec la rénovation, l'adaptation des chemins piétonniers et cyclables pour une meilleure connexion des quartiers et réduire les voitures. Mais pourquoi la minorité n'a pas été associée à l'enquête sur la mobilité ? Suite à ce dysfonctionnement Mr le Maire a créé dernièrement une commission mobilité au sein de laquelle siège à présent un élu de la minorité.

Nous souhaitons retrouver une ligne de bus directe vers Balma-Gramont, obtenir un parc de stationnement Tisséo près d'Entiore et la création d'aires de covoiturage en amont de notre commune.

Nous avons également un fort enjeu au cœur de notre village. Aujourd'hui, il s'agit de préserver le patrimoine actuel des dernières demeures remarquables. Certes, nous sommes rassurés de savoir qu'elles vont être préservées, mais bien qu'il s'agisse de ventes privées, nous avons interpellé Monsieur le Maire, afin qu'il défende le projet Hugou (route de Castres) en réduisant la densité et en orientant celui-ci vers les seniors, étant donné sa localisation. Faire de cette demeure un lieu pour que tous les Quint-Fonsegrivois (es) puissent échanger et s'entraider, tel un café associatif !

Le 8 avril dernier, nous avons voté à l'unanimité le budget communal, à l'exception du budget annexe de la Gamasse pour différentes réserves que nous avons émises en réunion urbanisme : Les accès et la mobilité au sein de ce quartier, l'aspect architectural et environnemental discuté avec les architectes. Mais à ce jour pas de retour...

Le groupe des élus minoritaires